



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 28 avril 2026

ou extraordinaire du

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2026-28

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, présidence de Monsieur PLANTIER Rolland, Maire

Présents : MM. (1), PLANTIER Rolland, SAMUEL ép. DAVID Linda, MARTINE Willy, BOGAT ép. MARCIN Jennifer, CARRIERE Ruddy, RENIER Stéphanie, GILLES Martias, JOSPITRE Kétie, JOSPITRE Suzy, BOURGEOIS Teddy, RÉNIA Rony, MORVAN Manuel, GÉRAN ép. LAURENT Karine, GUILLAUME Mélissa, MONTHOUEL Claudine, JULIA Jocelyn, RÉNIA BOURGEOIS Kessy

Excusés : MM. (1) ANDRÉ Héric (Procuration donnée à Madame MONTHOUEL Claudine),

Absents : MM. (1), DUPUY Jules

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici
l'exposé du Maire et
la délibération du
Conseil,
tels qu'ils résultent du
procès-verbal de la
séance

Délibération affichée

Le

A VIEUX-FORT

Le 28 avril 2026

Le Maire,
(Signature)



Approuvé :

A

Le

Le Préfet.

OBJET : Attribution d'une aide financière à des étudiants pour le financement d'un séjour d'immersion dans le Commonwealth de la Dominique

(2) Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par le Professeur d'anglais -ETLV-Séries ST2S-STMG, Professeure Principale de la 1^{ère} STMG du LGT Gerville Réache, sollicitant une aide pour le financement d'un séjour d'immersion dans le Commonwealth de la Dominique pour trois étudiants.

Il rappelle la délibération n°2026-18 du conseil municipal réuni en session ordinaire le 28 avril 2026, adoptant le Budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune de VIEUX-FORT.

Les crédits sont disponibles au chapitre 65, article 65131 Bourses.

Il propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de Deux cents euros (200,00 €) à chaque étudiant pour le financement du séjour d'immersion dans le Commonwealth de la Dominique.

Les étudiants sont :

- ABSALON Danis
- CARRIERE Noah
- TALBOT Nathan

Il invite Monsieur CARRIERE Ruddy à quitter la salle et le conseil à bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

1°) D'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de Deux cents euros (200,00 €) aux deux étudiants de la commune de Vieux-Fort pour le financement du séjour d'immersion dans le Commonwealth de la Dominique.

- CARRIERE Noah
- TALBOT Nathan

2°) De donner tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision qui sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

3°) De communiquer la présente délibération, partout où besoin sera.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Abstentions : MM.

Pour expédition conforme :
Le Maire,



Rolland PLANTIER. /

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art.L.2131-1 du CGCT